

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 2023

Présidence : M. Olivier Gétaz

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

Vu le préavis municipal du 17 avril 2023 - no 06/23 – Rapport de gestion et comptes communaux - 2022

Ouï le rapport de la Commission de Gestion

Ouï le rapport de la Commission des Finances

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1) **adopte**

- a) les comptes 2022 de la commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 41'233'808.- aux recettes ; CHF 40'467'684.- aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de revenus de CHF 766'124.-
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 54'495'858.95, avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 6'476'229.72

- 2) **accepte** la gestion de la Municipalité pour l'année 2022 et lui en donne décharge.
- 3) donne décharge de leur mandat aux commissions de Gestion et des Finances.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Olivier Gétaz

Jacqueline Cretegny